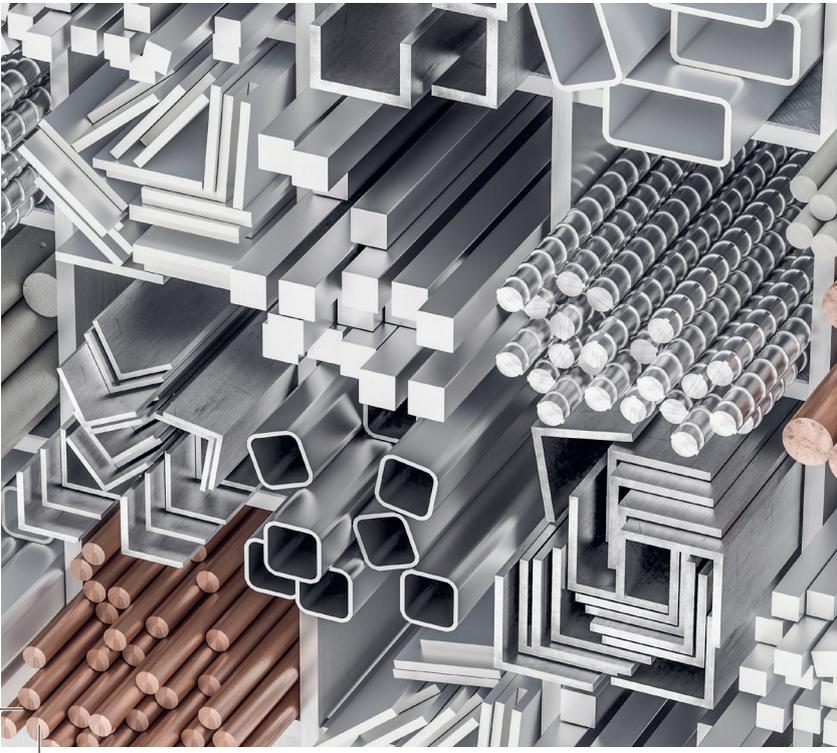




RAPPORT 2023 D'ACTIVITÉ



Suivez les actualités de la FDMC
sur son site internet



WWW.FDMC.ORG



SOMMAIRE

LE MOT DE LA
PRÉSIDENTE

p.5

SOCIAL

p.6

ÉCONOMIE

p.8

TRANSPORT ET
LOGISTIQUE

p.11



ENVIRONNEMENT

p.12

FORMATION

p.14

LES INSTANCES

p.18

NOS
INCONTOURNABLES

p.20

PROMOTION ET
VALORISATION DES
MÉTIERS

p.22

LES PUBLICATIONS
DE LA FDMC

p.25

LES PARTENAIRES DE
LA FDMC

p.27

LES DISTRIBUTEURS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN CHIFFRES



4 260
Entreprises



92 350
Actifs

LES MISSIONS DE LA FDMC



RASSEMBLER

Les acteurs du secteur autour d'un interlocuteur unique et identifié.



ACCOMPAGNER

Les entreprises adhérentes bénéficient :

- **d'un département affaires économiques, fiscalité, environnement et développement durable** qui propose assistance et conseils sur tout aspect juridique de leur activité de distributeur : obligations déclaratives et réglementaires, contrôles et recours, conformité, règles de concurrence, actualisation des documents commerciaux (CGV, facture, convention annuelle...), délais de paiement, consommation...

- **d'un département droit social et formation professionnelle** qui offre aux adhérents une expertise en droit social, formation professionnelle et une solide expérience de négociation des textes conventionnels avec les partenaires sociaux.

Les adhérents obtiennent conseils et informations sur les interprétations des conventions collectives et sur l'évolution du droit social.



INFORMER

Par un décryptage et une analyse de l'actualité :

- **FLASH-INFOS** : Analyse en temps réel de l'actualité réglementaire
- **NEGOCE-INFOS** : Note de décryptage ponctuel de l'actualité juridique
- **NEGOCE-MEMO** : Notes d'analyse approfondie, guides techniques et pratiques sur les règles, réformes et obligations qui impactent la profession
- **NEGOFIL** : La Newsletter de la FDMC
- **NEGOSTATS** : Les statistiques mensuelles de la profession



REPRÉSENTER

La FDMC est l'unique organisation patronale représentative de la distribution professionnelle des matériaux de construction. Elle gère la convention collective du négoce des matériaux de construction et de bois en lien avec les partenaires sociaux et représente les distributeurs de matériaux de construction auprès des décideurs publics.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au cœur de la filière

Promotion, valorisation, notoriété sont les objectifs vers lesquels nous ne cesserons de tendre.

Et c'est encore l'objet de tous nos efforts afin de mieux faire connaître notre métier de distributeur professionnel, généraliste, spécialiste ou multi-spécialiste dans le domaine des produits et matériaux pour la construction.

Outil collectif au service de la profession, la Fédération se renforce, mobilise ses élus et investit les cercles de débats et de décisions pour rappeler le rôle essentiel de notre métier.

Représentative sur sa convention collective, intégrée à l'ensemble des instances voulues par le Gouvernement dans la Construction, interlocuteur reconnu, la FDMC s'est structurée et organisée pour apporter un service constant à ses adhérents.

La pugnacité et la ténacité caractérisent notre engagement collectif et je suis fière et heureuse de compter sur le soutien de tous pour porter la voix de notre profession.

Nos interventions s'inscrivent dans la durée car le temps des institutions qui nous entourent n'est pas toujours en adéquation avec le rythme et les exigences de nos entreprises.

Soyez assurés, que nous n'acceptons ni de nous résoudre, ni de renoncer. Les sujets portés le sont avec constance et détermination dans un environnement complexe ou de multiples acteurs font valoir leurs intérêts.

L'année 2025 sera celle des 90 ans de la FDMC.

Nous vous proposerons de nous retrouver pour célébrer cet événement autour de notre métier tout en continuant travaux et réflexions.

C'est ensemble que nous avancerons.

Marie ARNOUT
Présidente de la FDMC



**« LA PUGNACITÉ
ET LA TÉNACITÉ
CARACTÉRISENT
NOTRE ENGAGEMENT
COLLECTIF. »**

LA COMMISSION SOCIALE

La commission sociale de la Fédération est une instance de consultation et d'études relative aux négociations collectives de branche et à toutes questions d'actualité sociale qui concernent le secteur. La FDMC gère également la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation des matériaux de construction (CPPNI) avec les organisations syndicales.

Les représentants des distributeurs de matériaux de construction au sein de la commission sociale sont des experts en affaires sociales, responsables des ressources humaines et chefs d'entreprises. Ils sont assistés dans la préparation des réunions par des collaborateurs de la Fédération qui répondent aussi aux questions des adhérents sur tous les sujets ayant trait à la convention collective et à la gestion sociale.

Sébastien Leclercq est le Président de la Commission sociale.

■ NOUVELLE REVALORISATION DES MINIMA AU 1^{ER} MARS 2023

A l'issue de plusieurs séances de négociation, un avenant signé majoritairement par les organisations syndicales (FNCCB-CFDT, CGC, CFTC et FO) est venu revaloriser, à compter du 1^{er} mars, les minima à hauteur de 4,2% (non-cadres et cadres). Le barème de la prime d'ancienneté est demeuré inchangé.

■ MISE EN PLACE D'UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE DANS LE CHAMP CONVENTIONNEL DU NÉGOCE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DU NÉGOCE DE BOIS D'ŒUVRES ET PRODUITS DÉRIVÉS

A l'issue de dix-huit mois de négociations, la FDMC et les cinq organisations syndicales ont conclu, le 23 février 2023, un accord de branche instaurant un régime obligatoire de prévoyance pour l'ensemble des salariés et pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Cet accord, définissant un panier de soins ainsi qu'un taux de cotisation minimal de 0,8 %, est entré en vigueur au 1^{er} octobre 2023.

Par ailleurs, la branche a choisi de labelliser Prodigéo, filiale du Groupe PRO BTP.

Pour accompagner les entreprises, la FDMC et Prodigéo ont organisé des webinaires de présentation du régime. Des notes ont également été diffusées auprès des entreprises.



■ VERS UN TOILETTAGE DE LA CLASSIFICATION DU NÉGOCE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

La loi du 29 novembre 2023 sur le « partage de la valeur » fait obligation aux branches de réviser leur accord de classification, datant de plus de cinq ans.

La FDMC a ainsi lancé la rénovation de sa classification issue d'un accord de branche signé en 2007.

Dans ce chantier au long cours, qui s'inscrit dans une politique plus globale d'attractivité du secteur, les partenaires sociaux ont partagé leurs attentes : actualisation des intitulés de fonctions, intégration de nouveaux métiers, évolutions des niveaux et des échelons. La question de la refonte de la structure de la grille des minima sera également examinée.

■ PROMOTION DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE ET DU TUTEUR : UN MARQUEUR DE BRANCHE

En décembre 2023, un accord signé unanimement, par la FDMC et les cinq organisations syndicales, est venu valoriser le rôle essentiel joué par les tuteurs et les maîtres d'apprentissage dans le dispositif d'alternance porté par la branche.

Désormais, une prime de 220 euros bruts est à verser au tuteur et/ou apprenti, par année de contrat, ainsi que l'attribution de l'échelon C du niveau de qualification correspondant à la formation.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CPPNI EN 2023 :



Comme chaque fin d'année, la CPPNI a validé le rapport annuel de son activité conventionnelle et a fixé l'agenda des négociations de la branche pour 2024.

Thèmes : prévoyance, classification, minima, apprentissage, forfaits-jours, égalité femmes/hommes

Calendrier : 12 janvier/23 février/11 mai/4 juillet/ 3 octobre/15 décembre

■ ACTUALISATION DES FICHES-MÉTIER DE LA DISTRIBUTION DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

A l'automne 2023, la FDMC a finalisé l'actualisation des fiches métiers du négoce des matériaux de construction.

Ces fiches détaillées sont l'outil indispensable des entreprises :

- pour la création et la mise à jour des fiches de postes,
- pour présenter le poste dans le cadre d'un recrutement ou d'une GPEC,
- pour faciliter l'identification du profil du candidat et des formations à prévoir,
- pour optimiser les dispositifs de rapprochement par les compétences.

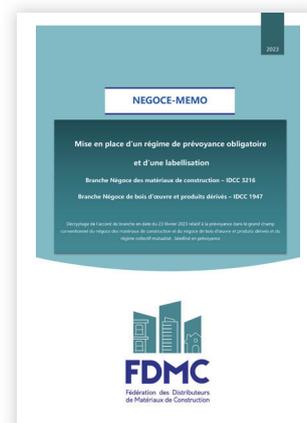
Elles sont désormais accessibles dans l'espace adhérent de la FDMC.

■ NÉGOCE-MEMOS DE LA FDMC : DÉCRYPTAGE DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE 2023

L'année 2023 a été marquée par l'achèvement de plusieurs réformes sociales annoncées lors du second mandat présidentiel dont celles relatives au « plein emploi », au « partage de la valeur » et à « la modernisation du marché du travail ».

Pour décrypter ces textes législatifs et mesurer leur impact pour les distributeurs de matériaux de construction, la FDMC a mis à disposition de ses adhérents plusieurs notes d'analyse dont :

- MEMO « Loi pour le plein emploi »
- MEMO « Loi partage de la valeur »
- MEMO « Loi de modernisation du marché du travail »
- MEMO « Prévoyance de branche obligatoire »
- MEMO « Abandon de poste et présomption de démission »



LA COMMISSION ÉCONOMIQUE

La **commission économique** de la FDMC réunit les chefs d'entreprise, directeurs juridiques, responsables juridiques et juristes des entreprises adhérentes. Elle dialogue régulièrement avec les directions générales des ministères de l'économie et de la transition écologique (DGCCRF, DAJ, DGPR, DHUP, DGALN). Elle participe aux actions de la Fédération auprès des pouvoirs publics sur les projets de textes et règlements par le biais de positions et contributions écrites. Son champ d'action touche le droit commercial, les relations fournisseurs-distributeurs, les délais de paiement, la fiscalité mais aussi la politique d'aide à la rénovation énergétique, le droit de la concurrence et tous les aspects liés à la compliance.

Elle est présidée par **Patrick Bourdon**.

■ DÉLAIS DE PAIEMENT

La commission économique est engagée de manière constante sur la question des délais de paiement, depuis l'adoption de la Loi de Modernisation de l'Économie (LME) en 2008 et la négociation des accords dérogatoires obtenus pour la FDMC.



Réunion de l'Observatoire à la Banque de France

Comme chaque année, la FDMC contribue au rapport de l'Observatoire des délais de paiement, en publiant son enquête annuelle de perception des règlements clients. La commission économique s'est associée à un groupe de travail, piloté par l'Observatoire, dédié à l'identification des causes des retards de paiement.

Le 22 septembre 2023, la Présidente de l'Observatoire, Madame Virginie Beaumeunier, était l'invitée de la commission économique, pour un échange sur l'actualité des délais de paiement et une analyse partagée du récent projet de règlement européen, susceptible de bouleverser le cadre juridique des délais de règlement entre professionnels.



Virginie Beaumeunier, Présidente de l'Observatoire des délais de paiement, invitée de la Commission économique du 22 septembre 2023.

■ NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

Le cadre réglementaire des relations commerciales entre professionnels évolue au rythme des difficultés et crises subies par les acteurs, comme l'illustre la récente loi Descrozaille du 30 mars 2023. La commission économique a traité un large éventail de sujets impactant le cadre des négociations des distributeurs professionnels : l'adéquation du régime grossiste, les modalités de déclaration annuelle des pénalités logiques auprès de la DGCCRF ou encore la portée du régime applicable aux produits de grande consommation.



Travaux de la CEPC sur le déséquilibre significatif

Les pratiques restrictives de concurrence figurent régulièrement à l'ordre du jour de la Commission d'Examen des Pratiques Commerciales. Cette instance au sein de laquelle siège la FDMC, constitue un lieu d'échange privilégié. Ses avis et recommandations sont précieux pour éclairer les interprétations des acteurs de la filière ainsi que celles de l'administration et des juges. La FDMC participait en 2023 à un colloque dédié à la notion de déséquilibre significatif.

■ MAPRIMEADAPT



Le dispositif d'aide publique à l'adaptation des logements au vieillissement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les distributeurs professionnels auront un rôle à jouer pour la promotion de cet outil en faveur de la rénovation. Mathieu Alapetite, secrétaire général de la filière Silver Economie, et représentant de l'association

LA COMMISSION ÉCONOMIQUE

France SilverEco était l'invité de la commission économique le 13 janvier 2023. Cette organisation, interlocuteur privilégié du Ministère, contribue à l'élaboration du dispositif.

La FDMC a rejoint ce collectif d'acteurs de la rénovation et a participé à un colloque le 9 novembre 2023, sur les enjeux de l'adaptation des logements au vieillissement, en présence des ministres du logement, de la santé et de l'ANAH.



Rencontre avec le représentant de FranceSilverEco autour du dispositif MaPrimeAdapt



Participation de la FDMC au colloque organisé par le ministère sur les enjeux du vieillissement

■ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

La FDMC, en tant que représentante des distributeurs professionnels, participait à la réunion de lancement du 12 juin 2023, initiée par le ministère de la Transition écologique sur la présentation de la politique publique de trajectoire de décarbonation. Les ministres de la Transition écologique, de la Transition énergétique, et chargé de la Ville et du Logement entouraient le Secrétaire général à la planification écologique. Les objectifs affichés étaient pour tous, de poursuivre la réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations d'énergie, et pour le bâtiment, accélérer la sortie des passoires thermiques.

Le décryptage de la réforme en profondeur de MaPrimeRenov est régulièrement à l'ordre du jour des travaux de la commission économique de la FDMC.



Réunion ministérielle du 12 juin 2023 sur l'adoption de la trajectoire de décarbonation

■ RENCONTRE AVEC L'ANAH

Etre aux avant-postes du marché de la rénovation énergétique est une dynamique essentielle pour le négoce. La commission économique a reçu comme chaque année, les représentants de l'ANAH en charge du déploiement de MaPrimeRenov, pour un échange et un point d'étape des difficultés rencontrées. Les négociants sont nombreux à exprimer leur intérêt pour la promotion de MaPrimeRenov, aussi bien en tant que mandataires, qu'en tant que distributeurs et conseils professionnels au service de ses clients. Ce rendez-vous annuel dédié aux adhérents engagés dans la rénovation énergétique, est une occasion privilégiée pour nourrir un dialogue et renforcer les liens avec cette administration centralisatrice pour l'instruction des dossiers et l'attribution des aides.



MaPrimeRenov : Rencontre le 24 mars 2023 avec les représentants de l'ANAH

■ DÉPLOIEMENT DE LA REP PMCB EN 2023

PERCEPTION DES ECO-CONTRIBUTIONS : 1^{er} mai 2023

La commission économique examine tout au long de l'année les dispositions réglementaires issues de la loi AGECE.

Les décisions prises par les éco-organismes de la filière PMCB concernant le régime de traitement de l'éco-contribution ont été passées en revue. Les 4 éco-organismes agréés ont fait le choix de fixer l'entrée en vigueur de la perception des éco-contributions, au 1^{er} mai 2023. Depuis, les sujets liés aux relations commerciales se sont multipliés : publication et prévisibilité des barèmes, complexité des périmètres d'application, interprétation des modalités de facturation et de communication avec les clients.

LA QUESTION DES PRODUITS A DOUBLE USAGE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la REP PMC, l'OCAB, la FDMC et la FNTP ont collaboré afin de trouver des solutions de simplification de la gestion des produits à double usage Bâtiment / TP, en adéquation avec les attentes des acteurs.

Confrontés à la nécessité de simplification du dispositif existant, les acteurs ont approuvé de nouvelles règles de gestion. À partir du 1^{er} octobre 2023, un arbitrage est appliqué pour chaque produit actuellement considéré comme ayant un double usage dans le domaine du bâtiment et des travaux publics. Le produit devient, par convention, classé PMCB soit non PMCB et dans des cas très limités, le produit reste « à double usage Bâtiment / TP ».

LES TRAVAUX PUBLICS
BÂTIMENT
FDMC

FILIERE REP PMCB
Modalités de gestion des produits à double usage Bâtiment / TP :
l'OCAB Bâtiment, en lien avec la FDMC et la FNTP, décide des mesures de simplification de l'application de l'éco-contribution

13/09/2023

Les produits à double usage Bâtiment / TP
Parmi les produits et matériaux assujettis à la REP PMCB et validés dans l'acte aux producteurs du 15 décembre 2022, certains produits ou matériaux sont, par destination, d'un usage double, c'est-à-dire qu'ils peuvent couramment être employés aussi bien dans le cadre d'activités liées à la REP PMCB (activités de construction, rénovation ou démolition du secteur du bâtiment ou de la parcelle bâtie) que dans le cadre d'activités de travaux d'ouvrage d'art ou de grande voirie en dehors de la parcelle bâtie.

Une liste de ces produits à double usage a été mise à disposition de la filière par l'OCAB Bâtiment sur www.ocab-batiment.com en mai 2023, conformément à un Plan d'Info décrivant les modalités de gestion de l'application de l'éco-contribution sur ces produits.

Ces modalités prévoient la remise d'attestation d'exonération de l'éco-contribution en cas d'achat de ces produits pour un usage non Bâtiment en cas de vente directe, et l'application systématique de l'éco-contribution en cas de vente indirecte.

Des mesures de simplification travaillées en partenariat avec la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC) et la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP).

Depuis de nombreux mois, l'OCAB Bâtiment, la FDMC et la FNTP ont travaillé conjointement à la recherche de solutions de simplification pour la gestion de ces produits à double usage Bâtiment / TP, satisfaisant l'ensemble des acteurs.

Aut relatif au champ d'application de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction de nature de bâtiment. N°CC 18023/2023
Auteur(s) : l'OCAB Bâtiment, en lien avec la FDMC et la FNTP

Liste des arbitrages pris pour les produits et matériaux de construction (Catégorie 6 - Version du 15/09/2023)

Liste des arbitrages pris pour les produits et matériaux de construction (Catégorie 21 - Version du 15/09/2023)

Consultez la liste des arbitrages dans l'espace adhérent du site [fdmc.org](https://www.fdmc.org)

L'ÉCHÉANCE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS AU 1^{er} JANVIER 2024

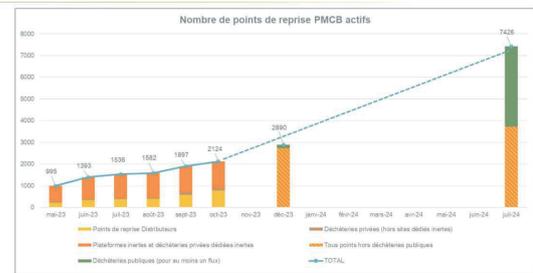
L'implémentation de la reprise des déchets triés, qui représente une charge pour les distributeurs, a été planifiée autour de deux dates butoirs : le 1^{er} janvier 2023 pour l'entrée en vigueur de la collecte par flux et le 1^{er} janvier 2024 pour l'entrée en vigueur de la collecte en mélange. Le maillage des points de reprise doit être déployé par les éco-organismes et leurs prestataires et ainsi permettre aux négociants de répondre à leurs propres obligations.

La FDMC a organisé des rencontres avec l'OCAB, organisme coordonnateur, pour des points d'étape successifs sur l'avancée du déploiement du dispositif. Ces réunions ont offert aux négoces, une plateforme d'échanges et de dialogue leur permettant de remonter auprès de l'OCAB, les questions non résolues et les difficultés techniques ou opérationnelles rencontrées sur le terrain.

Actualités et déploiement de la filière PMCB



Evolution du nombre de points de reprise actifs



Extrait d'une publication de l'OCAB sur l'évolution du nombre de points de vente

■ LA FDMC SE MOBILISE CONTRE LA PROPOSITION D'INTERDICTION DU CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT PAR LE CONDUCTEUR

Le ministère des Transports a lancé dans le courant de l'année 2023, une mission « visant à déterminer si une mesure de régulation des règles de chargement et de déchargement du conducteur chez le client est justifiée et, dans l'affirmative, d'en préciser les modalités de mise en œuvre ». Cette mesure pourrait toucher le transport pour compte propre alors qu'aucune étude d'impact n'a été réalisée.

La FDMC a réagi fermement à cette initiative, en alertant le ministère sur les conséquences potentielles : une désorganisation économique, opérationnelle et sociale des activités du négoce. Pour de nombreuses entités, la livraison est une composante de la prestation de fourniture et de service, proposée au client.

Reçue par les représentants du ministère du Transport, la FDMC a plaidé pour un arrêt immédiat de ces travaux et l'obtention d'une évaluation approfondie de ce sujet. La FDMC a été entendue.

CHAUFFEUR(EUSE)-LIVREUR(EUSE)
Distributeurs de matériaux de construction

- #Sens de l'organisation
- #Respect des horaires
- #Conduite éco-responsable
- #Capacité d'adaptation
- #Bon relationnel
- #Mobilité

DISTRIBUTEURS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

COMPÉTENCES > D'AVENIR

Constructys FDMC GOUVERNEMENT



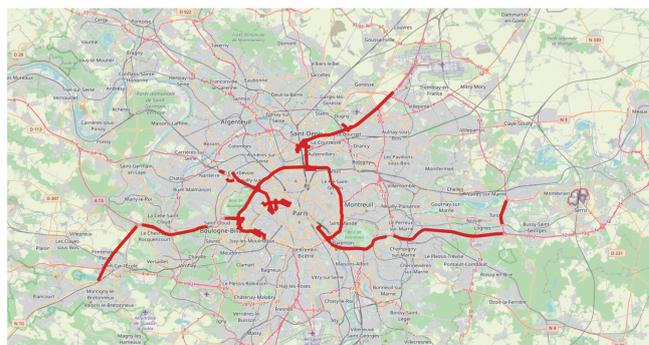
■ JO 2024 : LA FDMC ACCOMPAGNE SES ADHÉRENTS

Les Jeux Olympiques et Paralympiques vont bousculer la logistique métropolitaine pendant plus de deux mois, en 2024. La mise en place de voies réservées, de zones de circulations règlementées, l'introduction de modalités d'approvisionnements et de livraisons différées sont autant de sujets qui toucheront le quotidien des négoce franciliens. La FDMC a mis en place une cellule de veille d'information sur ces changements, accompagnée de solutions, outils et bonnes pratiques. Ces éléments sont rassemblés dans un espace dédié sur le site de la FDMC.

La FDMC est aussi membre du collectif de Logistique Urbaine du quotidien pendant les Jeux Olympiques de Paris (LUJOP) à la Métropole du Grand Paris, pour examiner les préoccupations des acteurs économiques à commencer par le sujet de la circulation. La Fédération est également régulièrement invitée aux réunions de concertation des acteurs économiques, organisées par la Préfecture de Police, la mairie de Paris et la Préfecture d'Île de France. Elle est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour la distribution professionnelle impactée par ces événements.



Réunions d'informations des acteurs économiques sur l'impact des JO2024



Cartographie des voies réservées

LA COMMISSION RSE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

La commission RSE Développement durable de la FDMC examine les sujets ayant un impact direct ou indirect, opérationnel et organisationnel sur les politiques RSE et environnementales des négoce. Elle identifie et noue des liens avec les parties prenantes de la profession. Elle entretient un dialogue avec les administrations, organise une veille réglementaire sous l'angle opportunités et risques pour la profession.

Elle est présidée par Cynthia Caroff.



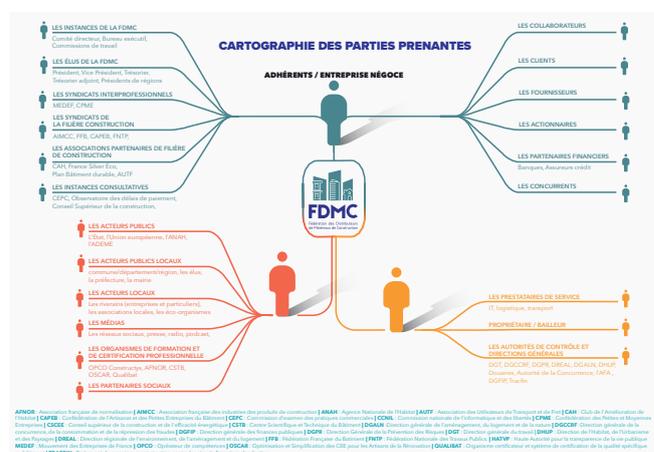
■ MISE EN AVANT DES PARTIES PRENANTES DU NÉGOCE :

La commission RSE Développement durable s'est donnée pour objectif d'établir un dialogue constructif avec ses parties prenantes. Pour cela la profession doit s'appuyer sur une connaissance solide des acteurs qui font son environnement mais aussi de leurs attentes respectives. Chaque réunion reflètera cette dynamique avec l'invitation d'une partie prenante du négoce. Les représentants de la FFB ont été les premiers à répondre à l'invitation de la FDMC, le 25 janvier 2023, pour parler de leur vision constructive et collaborative de la RSE et enfin exprimer leurs attentes vis à vis de leurs partenaires du négoce.

Parallèlement, la commission a élaboré un projet de cartographie des parties prenantes du négoce, cartographie que les adhérents peuvent s'approprier et enrichir. Ce document est accessible en téléchargement sur le site de la FDMC, dans la rubrique dédiée à la RSE.



Rencontre avec la FFB sur la politique RSE de ses membres



Cartographie du négoce et ses parties prenantes

■ VEILLE LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE : UNE APPROCHE « MENACES ET OPPORTUNITÉS »

Tout au long de l'année, les membres de la commission RSE et Développement durable s'engagent sur la co-construction, propre au négoce, d'une cartographie, recensant les lois et règlements, applicables ou à venir, classés selon une approche « menaces et opportunités ». Ce livrable actualisé au fil de l'eau, donne une vision d'ensemble pour les adhérents, des sujets portés par

LA COMMISSION RSE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

la FDMC. Cette cartographie s'articule autour des thématiques de la RSE : environnementale, sociétale et de gouvernance.

La commission poursuivra également des travaux d'analyse et de décryptage du contenu de la directive CSRD et des obligations de reporting. Elle portera une attention particulière au contenu du rapport de durabilité que les entreprises seront tenues de rendre public.



■ IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : UN PREMIER INDICATEUR POUR LE NÉGOCE

Une réunion de la commission RSE Développement durable était dédiée le 9 novembre 2023, à la valorisation du patrimoine immobilier des négoce et les défis liés à l'efficacité énergétique. Les participants ont bénéficié des conseils et de l'expertise du groupe Patriarca.

Au-delà des obligations réglementaires, la mobilisation des négoce pour la performance énergétique et environnementale de leurs sites, contribue aux objectifs partagés de tous, de réduction des consommations et de réduction du bilan carbone du négoce.

Les membres de la commission se sont également investis dans le développement d'un nouvel indicateur propre aux négoce : un indicateur conçu pour



Réunion de la Commission RSE Développement durable avec le groupe Patriarca

identifier les consommations énergétiques des bâtiments. Cet indicateur servira de guide d'évaluation et de diagnostic, permettant aux professionnels d'entreprendre des actions précises et mesurables en fonction de ses données.

Spécifique au négoce, quantifiable et pertinent : il sera au service des entreprises en appui de leurs obligations de reporting et de leur tableau de bord.



■ POUR UNE CULTURE NUMÉRIQUE DURABLE

Le 28 septembre 2023, un atelier sur le Numérique Responsable était organisé à l'initiative de la Commission RSE Développement durable, animé par Nuageo. Le numérique représente 3% à 4% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, son impact va doubler d'ici 2030. Devenu indispensable, il est pourtant aussi un lieu d'inégalités parfois insoupçonnées.

Appréhender un numérique responsable, oriente les usages pour un impact positif au bénéfice de tous : des entreprises, de la société et de l'environnement. Les adhérents de la FDMC et leurs responsables SI, ont abordé les enjeux de l'usage pour un numérique plus sobre, plus inclusif en examinant l'impact environnemental (cycle de vie, gaz à effet de serre, consommations d'énergie, de métaux - et d'eau douce), l'impact social (accessibilité ou encore la surexposition), et enfin le volet économique avec une réflexion sur la valeur de l'usage et du superflu, la réduction des charges, et des gains de temps. La commission s'associera également à des opérations de communication autour du numérique responsable.



Atelier sur le numérique responsable, animé par Nuageo



LA COMMISSION FORMATION

La commission formation, composée des directeurs et responsables « formation » et « RH » des entreprises de la branche, définit collégalement la politique de formation et d'alternance de la branche. C'est au sein de cette instance que sont analysés et négociés tous les sujets inhérents à la formation, l'emploi et les compétences et que sont fixées les orientations politiques et budgétaires, en lien avec l'Opco Constructyts, France compétences et, globalement, tout l'éco-système de la formation.

La FDMC gère également, avec les organisations syndicales :

- La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du négoce des matériaux de construction (CPNEFP)
- L'Observatoire des métiers et des qualifications du négoce des matériaux de construction
- Les instances paritaires de l'Opco de la construction, Constructyts

Elle est présidée par Patricia Caillot.

■ LA CPNEFP ET SON OBSERVATOIRE DES MÉTIERS : DES RESSOURCES AU SERVICE DE LA POLITIQUE EMPLOI-FORMATION DE LA BRANCHE DU NÉGOCE DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION



<https://observatoire-negoce-materiauxdeconstruction.fr>

L'impact de la transition numérique, et écologique sur l'évolution des compétences ainsi que attractivité des métiers sont les grands enjeux de la branche.

C'est pourquoi, l'Observatoire des métiers et des qualifications de la distribution des matériaux de construction accompagne la FDMC dans la conception de la politique de la branche.

• Étude sur les pratiques et les besoins en recrutement

L'étude menée fin 2023 auprès d'un panel représentatif d'entreprises a trois objectifs :

- mesurer les besoins en recrutement des entreprises du négoce des matériaux de construction,
- analyser leurs pratiques,
- formaliser des préconisations afin de renforcer l'attractivité du secteur.



Scannez le QR code



LA COMMISSION FORMATION

• Rapport annuel de la branche

Exercice incontournable, rendu obligatoire par le code du travail, la CPNEFP a validé en fin d'année, le rapport de branche, portant sur l'emploi, les effectifs (en hausse), les conditions de travail, les salaires et la formation dans la distribution des matériaux de construction.

Ce document se base à la fois sur l'analyse des données issues de Constructyts et les réponses des entreprises à une enquête dont les critères sont définis par la CPNEFP.

• Fixation du programme de l'Observatoire pour 2024 :

La CPNEFP a déterminé, fin novembre 2023, les nouvelles actions à mener :

- reconduction du rapport de branche,
- mise en œuvre de la REP : étude sur les enjeux emploi-formation dans les entreprises,
- animation du compte LinkedIn de l'Observatoire, organisation des webinaires de présentation des études, etc...

■ CQP : OBTENTION DE L'ENREGISTREMENT AU RNCP POUR UNE DURÉE DE 5 ANS



Par décision de France compétences en date du 25 janvier 2023, les 5 Certificats de Qualification Professionnelle du négoce des matériaux de construction sont réenregistrés au RNCP pour une durée de 5 ans.

Pour rappel, le Répertoire national des certifications professionnelles, appelé plus couramment RNCP, permet de tenir à la disposition de toute personne une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification.

Il permet de savoir si une formation est reconnue par l'Etat, et si elle est adaptée au marché de l'emploi. Les certifications enregistrées dans le répertoire sont

reconnues sur l'ensemble du territoire national, et acquièrent une visibilité optimale pour attirer le plus grand nombre.

Cet enregistrement marque l'aboutissement d'un chantier important pour la FDMC et pour la commission formation.

Au vu des exigences de France compétences, cette durée exceptionnelle de 5 années atteste de la qualité et de la pertinence de ce dispositif.

Les financements et la reconnaissance de nos CQP sont donc pérennisés jusqu'en 2028.

■ CQP : VALIDATION DES NOUVEAUX OUTILS D'ÉVALUATION

Dans la poursuite de la démarche d'enregistrement des CQP au RNCP, la Commission formation de la FDMC s'est attachée durant l'année 2023, à rénover les outils d'évaluation des CQP de Vendeur conseil, ATC, Chef d'agence, Manager d'équipe et Magasinier.

Ces travaux ont été validés par les partenaires sociaux en CPNEFP le 22 juin 2023 et sont entrés en vigueur au 1er janvier 2024. Ils sont désormais conformes aux nouveaux référentiels d'activités déposés auprès de France compétences.

En 2023, la FDMC a également mené à terme la quatrième enquête d'insertion des candidats ayant obtenu leur CQP conformément aux exigences imposées par France compétences.

Cette étude, qui avait pour objectif de dresser une cartographie des titulaires et de recueillir les leviers d'enrichissement des CQP, révèle que le CQP demeure un dispositif plébiscité par les entreprises de la branche en matière de recrutement et de renforcement des qualifications des collaborateurs.



LA COMMISSION FORMATION

■ CQP : LANCEMENT DU PROJET DE DÉMATÉRIALISATION

La CPNEFP du négoce des matériaux de construction, réunie le 22 juin 2023, a acté la démarche de dématérialisation du dispositif des CQP de la branche.

Suite à l'appel d'offres réalisé par les partenaires sociaux de la branche en lien avec l'OPCO de la Construction, le prestataire RICH-ID a été sélectionné pour accompagner la branche dans ce projet.

L'objectif est de réaliser l'ensemble des parcours de Certification de Qualification Professionnelle de manière simple, complète et entièrement dématérialisée de l'inscription du candidat à la certification.

Ce projet de dématérialisation a nécessité un audit des organismes de formation sur leurs pratiques actuelles dans la gestion des outils CQP et leur collaboration à la création d'une plateforme dématérialisée qui répond aux besoins du terrain.

Un Groupe de Travail Technique « dématérialisation CQP » s'est constitué avec un ou plusieurs représentants pour chaque organisme de formation habilité.



■ GFOR : UN SITE WEB DÉDIÉ AUX FORMATIONS « SÉCURITÉ »

En 2023, la FDMC a été un membre actif du groupe de travail « GFOR » piloté par l'OPCO de la Construction.

Ce groupe de travail a pour objectif de créer un site web qui recensera l'ensemble des formations existantes en matière de prévention des risques, de santé et de sécurité au travail pour les entreprises du secteur de la Construction (Bâtiment, TP et Négoce).

Avec l'appui de structures partenaires, spécialisées dans le domaine de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail : l'INRS, l'IRIS ST et l'OPP BTP, ce site est conçu comme une source d'informations de référence sur les formations sécurité.

Il donne accès à 137 fiches-formations réparties dans 14 domaines. Pour chaque formation recensée, vous pouvez accéder de manière synthétique à :

- l'environnement de travail,
- les métiers concernés,
- les objectifs,
- le contenu de la formation,
- la durée (si durée légale),
- la fréquence des recyclages.

Agenda 2023 de la CPNEFP

13 février / 23 mars / 22 juin / 27 juillet /
12 octobre / 5 décembre

Thèmes : CQP, études de l'Observatoire, fixation des NPEC...



■ FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, LA FDMC, CENTRE DE PROFIT POUR LES ENTREPRISES

• Le rôle incontournable de la branche dans la fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (NPEC)

La CPNEFP a compétence légale pour se prononcer sur les coûts des contrats d'apprentissage des diplômés et titres à finalité professionnelle.

Dans un contexte de déficit croissant de France compétences, la CPNEFP s'est réunie régulièrement tout au long de l'année 2023, pour fixer les niveaux relevant de son secteur et par là même, préserver l'intérêt stratégique des diplômés « cœur de métiers » de la distribution des matériaux de construction.

• La détermination des modalités de participation financière des actions de formation

La FDMC siège à la SPP « négoce » et à la SPP interbranches « alternance », lesquelles ont compétence pour fixer les taux de prise en charge des formations au titre du PDC, de l'Alternance mais aussi des cofinancements nationaux.

En dépit du cadre budgétaire contraint, imposé par les pouvoirs publics, la FDMC a exprimé son souhait de

maintenir une politique de formation dynamique, autour de thèmes majeurs pour la profession.

Les ressources financières ont été fléchées vers l'Alternance (aides à la formation et à l'exercice du tuteur et du maître d'apprentissage, CQP) et la reconduction des taux pour le plan de développement des compétences.

Enfin, la mobilisation de la FDMC en faveur du FNE-Formation a permis aux entreprises de bénéficier de financements avantageux autour des enjeux liés à la transition écologique et digitale.

• Emploi et attractivité de la distribution des matériaux de construction : quels moyens déployés ?

Les EDEC (accords d'engagements de développement de l'emploi et des compétences) ou les contrats régionaux de filière conclus par la FDMC, Constructys et les Régions, concourent à anticiper et accompagner les compétences et les métiers de demain.

Ces dispositifs permettent aux unions régionales de la FDMC, qui souhaitent s'y engager, la mise en œuvre de nombreuses actions de promotion des métiers, par la création de clubs RH, l'organisation de salons, de JPO, de partenariats avec France Travail, et ce, en lien avec les acteurs locaux (PACA, IDF, Pays de la Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine...).

La POEC (préparation opérationnelle à l'emploi avec Pôle emploi), portée par France Travail, forme sur-mesure des demandeurs d'emploi aux métiers de la distribution des matériaux de construction. La FDMC a demandé à l'Opcoc Constructys de déployer, dans chaque région, une POEC sur le vendeur-conseil, le magasinier et le chauffeur.

Enfin, la FDMC, en collaboration avec l'ARIQ BTP et Constructys Bourgogne-Franche-Comté, participe au réseau des ambassadeurs de la Construction. Organisées chaque année, ces journées de sensibilisation sont à destination des prescripteurs du marché de l'emploi (Conseillers France Travail, Cap emploi, Missions Locales, Conseil départemental, PLIE, MDEF, Agences d'intérim,...) pour faire découvrir les métiers du secteur de la construction.

LES INSTANCES DE LA FDMC

LE COMITÉ DIRECTEUR

La Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction est régie par un comité directeur.

Marie ARNOUT, (GEDIMAT)
Présidente de la FDMC

François-Xavier GUILLOUX, (MAT +)
Vice-président de la FDMC

Laurent ETELLIN, (BIGMAT)
Trésorier

Jean Yves LE HOLLOCO, (STARMAT)
Trésorier Adjoint

Patrick BOURDON, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)
Président de la Commission économique

François BERIOT (MCD)

Damien BERTHELOT, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)

Samuel BIGOT, (MATNOR)

René BONA, (CIFFREO BONA)

Patricia CAILLOT, (GEDICOOP)
Présidente de la Commission Formation

Laëtitia CAMINEL, (TOUT FAIRE)

Cynthia CAROFF, (SIG France)
Présidente de la Commission RSE Développement Durable

Charles-Gael CHALOYARD, (TOUT FAIRE)

Pierre-Georges CHAUSSON, (CHAUSSON)

Christophe CHAUSSON, (NEBOPAN)

Olivier CIBOT, (OUEST ISOL)

Frédéric COLLY, (NEBOPAN)

Anne COSTAMAGNA, (ALTERAL)

Alain DAVOUST, (BATIMAN)

Guillaume DUMAS, (FRANCE MATERIAUX)

Cédric FABIEN, (TOUT FAIRE)

Olivier FABRE, (CHAUSSON)

Valérie GAGLIARDI, (SIG FRANCE)

Nicolas GODET, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)

Yann GOURMANEL, (BATILAND)

Pierre GRECO, (STARMAT)

Yann GUAUS, (CHAUSSON)

Denis LABADENS, (STARMAT)

Sébastien LECLERCQ, (MATPLUS)
Président de la Commission sociale

Pierre LUCIEN-BRUN, (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)

Laurent MANSION, (GROUPAMAT)

Maryline MICHAUD (SAINT-GOBAIN DISTRIBUTION BATIMENT FRANCE)

Olivier MILLION-PICALION, (MCD)

Julien MONTEIRO, (SIG FRANCE)

Gilles NOURRY, (MATPLUS)

Frederic ONDET, (GEDICOOP)

Vincent PAPE, (MCD)

Eric PETITDEMANGE, (FRANCE MATERIAUX)

Bruno PETRUZZELLA, (STARMAT)

Eric PEYRE (BATILAND)

Clément QUEGUINER, (MCD)

Fabio RINALDI, (BIGMAT FRANCE)

Stéphane ROSSI, (CIFFREO BONA)

Olivier TOUCHAIS, (MCD)

Alexandre VACHET, (ALTERAL)

LE BUREAU EXÉCUTIF

Marie ARNOUT, François BERIOT, Patrick BOURDON, Frédéric COLLY, Laurent ETELLIN, Cédric FABIEN, Olivier FABRE, François-Xavier GUILLOUX, Jean-Yves LE HOLLOCO, Julien MONTEIRO, Roland TANGUY

LA FDMC : UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



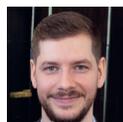
Laurent Martin Saint Léon
Délégué Général



Marie de Beaumont
Juriste – Droit des affaires et droit de l'environnement
mdebeaumont@fdmc.org



Stéphanie Gazel
Secrétaire générale Affaires sociales-Formation
sgazel@fdmc.org



Alan Bayet
Chargé de mission emploi – formation
abayet@fdmc.org



Adrienne Ouvrieu
Directrice des Affaires économiques et juridiques et de l'Environnement
aouvrieu@fdmc.org



Laurence Petit
Relations institutionnelles, communication et partenariat
lpetit@fdmc.org



Véronique Guéant
Juriste droit social
vgueant@fdmc.org



Michel Kempf
Services généraux
m Kempf@fdmc.org

LA FDMC EN RÉGION

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2023, LA FDMC A RÉUNI LES 12 ASSEMBLÉES RÉGIONALES

- la FDMC **Pays de la Loire**, présidée par Eric Rouet
- la FDMC **PACA**, présidée par Jean-Luc Pieretti
- la FDMC **Grand-Paris – Ile-de-France**, présidée par Françoise Latil
- la FDMC **Centre Val de Loire**, présidée par Antoine Jochyms
- la FDMC **Bretagne**, présidée par Franck Leseur
- la FDMC **Nouvelle Aquitaine**, présidée par Nathaniel Simon
- la FDMC **Normandie**, présidée par Olivier Gouery
- la FDMC **Bourgogne-France Comté**, présidée par Franck Bernigaud
- la FDMC **Hauts-de-France**, présidée par Blandine Talmant
- la FDMC **Grand-Est**, présidée par Géraud Spire
- la FDMC **Hérault-Gard-Lozère**, présidée par Nicolas Manen
- et la FDMC **Auvergne Rhône-Alpes**, présidée par Claire Didier



NOS INCONTOURNABLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET 12^{ÈME} RENDEZ-VOUS DU NÉGOCE - 25 MAI 2023

Retour sur l'Assemblée Générale statutaire de la Fédération et son déjeuner de clôture réunissant les dirigeants et représentants des distributeurs de matériaux de construction suivis de la 12^{ème} édition des Rendez-vous du Négoces dont le thème 2023 était : « REP Bâtiment, dans le vif du sujet »



NOS INCONTOURNABLES

DÉJEUNER-RENCONTRE DE LA FDMC - 15 NOVEMBRE 2023

La FDMC organise chaque année le 3^{ème} mercredi de novembre le rendez-vous de la profession autour d'un déjeuner-rencontre Industrie/Négoce réunissant 200 acteurs de la filière bâtiment, fournisseurs industriels partenaires de la FDMC et les distributeurs de matériaux de construction. Ce moment d'échange et de partage a permis à l'ensemble de la profession de se retrouver au Pavillon Dauphine en présence de l'invité d'honneur, Robin Rivaton, économiste



PROMOTION ET VALORISATION DES MÉTIERS

Dans le cadre de la convention de coopération signée avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et l'Opcv Constructys, la FDMC a déployé tout au long de l'année 2023 des outils d'information, de promotion des métiers du secteur et des parcours de formation pour y accéder. La FDMC a de plus signé un avenant de prorogation d'un an de cette convention afin de lancer une campagne nationale de communication.

Une grande campagne de communication débutera dès 2024 !

Retrouvez tous les outils sur le site de la Fédération www.fdmc.org



KIT DE COMMUNICATION

Permettre aux lycées de communiquer sur leurs JPO et de promouvoir les formations



KAKÉMONO 9 MÉTIERS CLÉS

Promouvoir les métiers



KAKÉMONO SECTEUR ET ALTERNANCE

Faire découvrir le secteur et l'alternance



9 FLYERS MÉTIERS

Faire découvrir les métiers aux jeunes et les formations permettant d'y accéder



GUIDE D'INTÉGRATION

Accompagner les tuteurs et maître d'apprentissage à l'intégration de leur alternant



KIT PÉDAGOGIQUE

Outiller les enseignants pour faire découvrir le secteur et les 9 métiers aux élèves

UN PORTAIL INTERNET DÉDIÉ : qui propose 4 espaces d'information et des actualités régulières pour faire connaître et promouvoir les métiers des distributeurs de matériaux de construction, les formations ainsi que de nombreuses ressources.

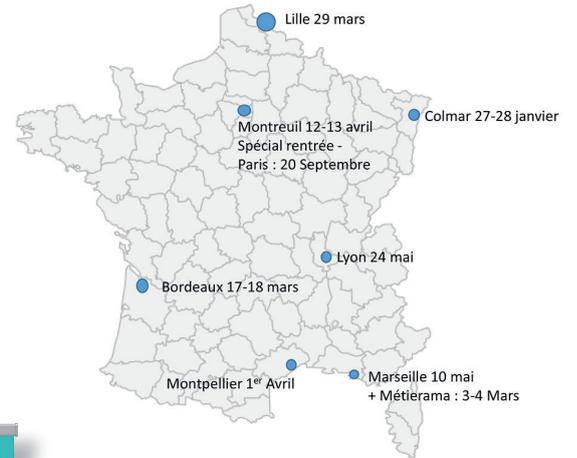


PROMOTION ET VALORISATION DES MÉTIERS

LES SALONS 2023

La FDMC a participé tout au long de l'année à des salons, des JPO et des actions de parrainage visant à apporter une aide à l'information, à l'orientation, à la construction du parcours scolaire des jeunes et à la promotion de l'apprentissage et des métiers des distributeurs de matériaux de construction.

Merci aux entreprises adhérentes pour leur mobilisation et leur dynamisme.



LES FOULÉES DU NÉGOCE : LE CHALLENGE RSE DE LA FDMC

ENGAGEZ-VOUS !



Informations :
lesfouleesdunegoce@fdmc.org

Les Foulées du Négoce sont le premier challenge sportif en faveur de la biodiversité, organisé pour les professionnels du négoce. Il a été lancé à l'initiative de la commission RSE Développement durable de la FDMC.

Le partenaire de la FDMC pour cette manifestation est **EcoTree**, scale-up française, certifiée B Corp, spécialisée dans la valorisation écologique et économique de la forêt française par la gestion durable des forêts et la préservation de la biodiversité.



La première édition en octobre 2023, a rassemblé plus de **400 collaborateurs**, coureurs et marcheurs engagés.

Le succès des Foulées du Négoce a permis de :

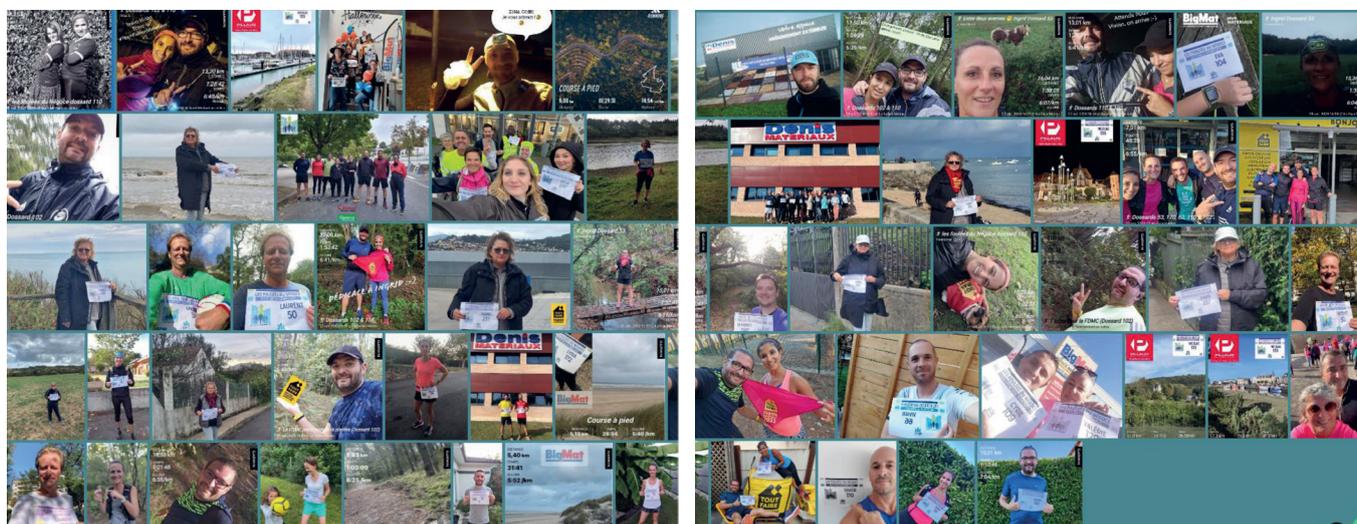
- Donner de la visibilité à la profession et au négoce, au service du développement durable,
- Mobiliser les collaborateurs autour d'une cause commune et fédératrice,
- Conjuguer de manière ludique, l'activité physique et l'engagement environnemental,
- Agir pour le développement des forêts françaises et la préservation de la biodiversité.

En 2023 ce sont près de **20 000 km parcourus** et **1500 arbres plantés**. Ces arbres sont acquis en pleine propriété par les entreprises participantes : la forêt du négoce grandit avec ses collaborateurs, à mesure des kilomètres parcourus.

Les Foulées du Négoce sont un engagement sportif et fédérateur, avec un impact positif en faveur du climat.



PROCHAINE ÉDITION DES FOULÉES DU NÉGOCE :
du 15 septembre 2024 au 15 octobre 2024



LES PUBLICATIONS DE LA FDMC

Pour tout renseignement : federation@fdmc.org

AFFICHES AU FORMAT
40X60 OU A3

**SURCHARGE
INTERDITE**



Véhicule surchargé
= accident
+ condamnation

FDMC
Fédération des Distributeurs
de Matériaux de Construction

**VOTRE SÉCURITÉ
EST NOTRE PRIORITÉ**

LA MÉDAILLE D'HONNEUR
DE LA FDMC

MÉDAILLE

VOS SALARIÉS SONT FIDÈLES À LEUR MÉTIER,
DISTINGUEZ-LES AVEC LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA FDMC



Afin de répondre aux souhaits de nombreuses entreprises, la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction a créé une médaille FDMC destinée à honorer le personnel ayant servi pendant un certain nombre d'années au sein de négociants en matériaux de construction.

La médaille d'honneur de la FDMC est accordée à l'initiative de l'employeur au salarié ayant travaillé sans interruption dans la profession durant 15 ans (médaille argent) ou 20 ans (médaille or).

La médaille d'honneur est frappée au nom du salarié et au nom de la Fédération. Elle est accompagnée d'un diplôme établi au nom de chaque bénéficiaire.

Pour tout renseignement : federation@fdmc.org

CONVENTION COLLECTIVE

09/2022

La Convention Collective Nationale
des salariés du négoce des matériaux de
construction en date du 8 décembre 2015

IDCC 3216

LES EDITIONS FDMC

MISE À JOUR AU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

FDMC
Fédération des Distributeurs
de Matériaux de Construction

GUIDES



« MANUTENTION EN SÉCURITÉ »
DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
EN AGENCE DE NÉGOCE
GUIDE DE BONNES PRATIQUES

FDMC 

EDITIONS FDMC LES GUIDES SÉCURITÉ



« TRANSPORT ET LIVRAISON
EN SÉCURITÉ DES MATÉRIAUX
DE CONSTRUCTION »
GUIDE DE BONNES PRATIQUES

FDMC 



LES 10 RÈGLES D'OR
DE SÉCURITÉ
D'UN POINT DE VENTE

FDMC



GUIDE DES BONNES
PRATIQUES SUR
L'ARRIMAGE DES CHARGES

FDMC

EDITIONS FDMC LES GUIDES SÉCURITÉ



GUIDE DES BONNES
PRATIQUES ROUTIÈRES

FDMC 

EDITIONS FDMC LES GUIDES SÉCURITÉ



LES 10 RÈGLES D'OR
D'UN ARRIMAGE
EN SÉCURITÉ

FDMC

PARTICIPEZ À NOS FORMATIONS

WWW.AFENBAT.FR



AFENBAT, l'Association de Formation et d'Etude du Négoces Bâtiment créée par la FDMC propose des formations à destination des collaborateurs du négoce et de la distribution professionnelle.

Consultez le catalogue AFENBAT
sur www.afenbat.fr

Dernières formations réalisées :

- Référent Aide à la Rénovation (RAR)
- Maîtrise des dispositions de la Convention collective CCN3216

ORGANISME DE FORMATION DU NEGOCE CERTIFIE QUALIOPi

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA FDMC REMERCIE SES PARTENAIRES





Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction
215 bis boulevard Saint Germain – 75007 Paris
T : 01 45 48 28 44 – F : 01 45 48 42 89
federation@fdmc.org – www.fdmc.org

